

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 février à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, MME COMBECAU Solenn, MME PICARD Séverine, M. MERCIER Patrick, M. VERSET Nicolas, M. MONTHILLER Gérard, M. LE CLEGUEREC Marc.

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène

Secrétaire de séance : MME PICARD Séverine

- **Le compte rendu de la réunion du conseil municipal dernière est approuvé à l'unanimité.**

Délibération relative à une demande de subvention au Parc naturel régional du Vexin français

- **Projet : Etude de faisabilité relative à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la sécurisation des cheminements et la valorisation du cœur de village ; la création d'une liaison douce inter-village et le réaménagement du nouveau cimetière.**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de réaliser l'étude de faisabilité pour la sécurisation des cheminements et la valorisation du cœur de village ; la création d'une liaison douce inter-village et le réaménagement du nouveau cimetière.

Pour financer cette étude, la mairie sollicite une subvention auprès du Parc naturel régional du Vexin français.

La commune a sollicité le Parc pour l'accompagner dans un projet global qui comprendra plusieurs phases.

L'étude de faisabilité concerne les aménagements :

- De la valorisation du cœur de village entre les abords de la mairie et la place de la vieille mare.
- L'intégration du stationnement rue du Moulin Neuf sur la base de l'étude de la DDT.
- De sécurisation des cheminements entre la mairie et le nouveau cimetière.
- Du nouveau cimetière et de ses abords.

✓ **Cœur de village**

Sécuriser les cheminements piétons et les conditions de circulation des personnes handicapées.

Le cœur du village est traversé par la RD159 qui relie Brignancourt à Commeny. L'enjeu est de réfléchir à l'aménagement de la voirie et au partage de la route / rue. La question du « bon matériau de revêtement pour le bon usage » y sera abordée. Les trottoirs ne permettent pas un cheminement sécurisé et l'intersection avec la rue de l'abreuvoir très en pente est problématique.

La question globale est aussi celle de comment « redonner de la vie » à l'espace public du cœur de village traversé par la Départementale mais situé au centre de 18 km de chemins et sentiers communaux balisés et entretenus.

Le végétal et l'eau en cœur de village, « patrimoine vivant » au cœur du minéral.

Face à la monumentalité du château, l'espace public du cœur de village est restreint en superficie mais néanmoins présent. Le projet est là pour repenser des plantations de massifs, « le bon végétal au bon endroit ».

La question de l'eau rejoint celle du ruissellement dans la pente et la valorisation potentielle d'un puits existant mais couvert par des dalles.

✓ **Réaménagement du nouveau cimetière**

Alors que l'ancien cimetière autour de l'église et au pied du château offre une identité patrimoniale, le nouveau cimetière, situé au cœur de la plaine agricole, offre des points de vue remarquables sur les lointains.

Pour le projet, il s'agit de revoir le traitement des allées dont l'entretien est difficile dans le cadre du zérophyto, de réfléchir à la création d'un jardin du souvenir, à l'emplacement de quelques cavurnes ou à la création d'un columbarium.

✓ **Création de places de stationnement rue du Moulin-neuf**

Une étude a été effectuée avec l'aide du Département en 2018 sur cet aménagement mais le projet n'a pas été réalisé. Elle sera reprise dans le projet global.

Réalisation de l'étude : A partir de la fin du 1er trimestre 2021.

✓ **Déroulement de la mission**

- Visite et reconnaissance sur le terrain avec les maîtres d'ouvrages et les partenaires.
- Relevé photographique.
- Recherche des éléments dominants du diagnostic : principaux atouts, potentialités, mais aussi faiblesses et dysfonctionnements.
- Prise en compte des études existantes.
- Établissement du principe d'aménagement global sous forme d'un plan programme.
- Fiche action niveau Avant-Projet / Sommaire définissant les principes d'aménagements avec plan de masse, croquis d'ambiance, notice descriptive et coupes de principes.
- Estimation sommaire du coût de réalisation.
- Des réunions de présentation aux élus dont une réunion publique de concertation.

Pour réaliser cette étude et sur conseil du PNR, la commune a demandé un devis à la société **Vent 2 Terre, représentée par Monsieur Christophe Legé, Paysagiste DPLG sise au 391 rue du Vexin – 78250 Oinville sur Montcient.**

Rémunération forfaitaire du bureau d'études pour l'étude de faisabilité :

➤ Analyse - diagnostic / Parti d'aménagement global sous forme de plan programme	1 400,00 €
➤ Fiche action niveau Avant-projet et sommaire	3 800,00 €
➤ Chiffrage estimatif	2 800,00 €
➤ Mise en forme des livrables, présentations en mairie et coordinations (maitrise d'ouvrage, ABF, PNR, DDT)	1 500,00 €

TVA 20 % en plus

Total H.T. : 9 500,00 €

Cette demande rentre dans la catégorie d'opérations éligibles fixées par le PNR :
=> « Etude de paysage, d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture durables »

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

De demander une subvention au taux de 70 % selon le plan de financement ci-dessous :

Opération	Montant Total HT D'après devis estimatif	Montant subvention PNR	Montant à la charge de la commune
Etude de faisabilité pour la sécurisation des cheminements et la valorisation du cœur de village ; création d'une liaison douce inter-village et réaménagement du nouveau cimetière.	9 500,00 €	6 650,00 €	2 850,00 €

- **Plan de financement global. Date de réalisation : 1^{er} semestre 2021**
 - Coût : **9 500,00 € HT – 11 400,00 € TTC**
 - **Subvention PNR demandée : 6 650,00 €**
 - Solde à la charge de la commune par autofinancement : **2 850,00 € HT + 1 900,00 € TVA soit 4 750,00 € TTC.**

 - De prévoir la réalisation des travaux sur l'année 2021
 - De s'engager à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué,
 - De ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
 - De faire réaliser cette étude par la société **Vent 2 Terre, représenté par Monsieur Christophe Legé, Paysagiste DPLG sise au 391 rue du Vexin – 78250 Oinville sur Montcient.**

 - Autorise le maire à signer tous les documents pour réaliser cette opération.

Délibération relative à une demande de subvention au titre d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

- **Projet : Réalisation et pose d'un portail à la mairie**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de poser un portail à l'entrée de l'arrière de la mairie pour accéder aux ateliers communaux. Les occupants des 2 appartements à la mairie accèdent exclusivement par cette entrée également à leurs logements.

A noter que les boîtes aux lettres des logements seront également installées au droit du mur à proximité de l'entrée concernée. Leur fourniture et pose est donc intégrée au projet.

Pour financer ces travaux, la mairie sollicite une subvention au titre de la DETR.

Les travaux concernent :

1. La réalisation sur mesure d'un portail coulissant de 5 mètres (similaire au portillon de la mairie)

- En acier soudé
- Monté sur roulettes
- Butées sur rail
- Remplissage bas tôle de 2 mm
- Barreaudage diamètre 14 mm
- Fer de lances en haut
- Finition peinture RAL 5008

Montant HT	3 189,99 €
TVA 20%	638,00 €
Montant TTC	3 827,99 €

2. La fourniture et pose d'une motorisation pour coulisser le portail.

Il est prévu la pose d'une motorisation de marque CARDIN et de sa programmation (mode ouverture totale, ouverture piétonne)

Montant HT	1 520,00 €
TVA 20%	304,00 €
Montant TTC	1 824,00 €

3. La fourniture et la pose de 2 boîtes aux lettres.

Enfin, ce projet prévoit la pose de deux boîtes aux lettres deux portes pour les logements de la mairie.

Montant HT	270,00 €
TVA 20%	54,00 €
Montant TTC	324,00 €

Pour réaliser ses travaux, monsieur le maire propose de faire appel à la société VEXIN ART ELECTRIQUE représenté par monsieur Dominique VICQ, sise au 23 Rue de Bourgogne - 95420 Genainville

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

De demander une subvention au taux de 60 % selon le plan de financement ci-dessous :

Opération	Montant Total HT D'après devis estimatif	Montant subvention DETR	Montant à la charge de la commune
. Réalisation et pose d'un portail peint	3 190,00 €	1 914,00 €	1 276,00 €
. Fourniture et pose d'une	1 520,00 €	912,00 €	608,00 €

motorisation et programmation			
. Fourniture et pose de 2 boîtes aux lettres	270,00 €	162,00 €	108,00 €
. Marge d'imprévue estimée à 10 % du total HT	500 €	300,00 €	200,00 €

- Plan de financement global. Date de réalisation : Juillet 2021
 - Coût : 5 480,00 € HT – 6 600,00 € TTC
 - **Subvention DETR demandée : 3 288,00 €**
 - Solde à la charge de la commune par autofinancement : **2 192,00 € HT + 1 096,00 € TVA soit 3 288,00 € TTC.**
 - De prévoir la réalisation des travaux sur l'année 2021
 - De s'engager à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué,
 - De ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
 - **De faire réaliser ces travaux par la société VEXIN ART ELECTRIQUE, sise au 23 Rue de Bourgogne - 95420 Genainville**

- Autorise le maire à signer tous les documents pour réaliser cette opération.

Délibération relative à une demande de subvention au titre d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

➤ Projet : Acquisition d'un nouveau photocopieur - imprimante

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'acquérir un nouveau photocopieur-imprimante pour remplacer l'actuel qui est obsolète et qui montre des signes inquiétants d'usure. Selon la société en charge de la maintenance du matériel en place, celui-ci ne pourra pas être réparé en cas de panne, ce qui pourrait porter préjudice à l'activité du secrétariat de mairie.

Il est à noter que des administrés, notamment les seniors, viennent en mairie pour imprimer différents documents mis à la disposition de services administratifs de l'Etat ou de divers fournisseurs qui ont dématérialisé leurs procédures.

La mairie édite également des documents (lettres d'information, communication officielle...) à l'attention des administrés pour les informer. Le matériel est également mis à la disposition de l'association du foyer rural, seule association du village, pour que celle-ci imprime ses communications.

Les membres du conseil municipal, conscients de l'utilité d'un tel matériel, désirent porter au budget de l'exercice 2021, l'achat de ce matériel qui viendra compléter l'équipement informatique renouvelé en partie l'an dernier grâce à la subvention octroyée au titre de la DETR 2020.

Pour financer celui-ci, la mairie va solliciter une nouvelle subvention au titre de la DETR.

Cette demande rentre dans la catégorie d'opérations éligibles fixées par la commission DETR 2021 :
=> **Nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

Les caractéristiques du matériel sont les suivantes :

- 25 ppm NB & Couleur
- Copie - Impression - Scan
- Chargeur de documents
- 3 Cassettes / A4-A3
- Meuble support

Monsieur le maire précise que pour cet achat futur, 3 sociétés ont été contactées pour un devis qui ont été reçus en mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

De demander une subvention au taux de 60 % selon le plan de financement ci-dessous :

Opération	Montant Total HT D'après devis estimatif	Montant subvention DETR	Montant à la charge de la commune
. Acquisition d'un photocopieur-imprimante	2 500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €

- Plan de financement global. Date de réalisation : Juillet 2021
 - Coût : **2 500,00 € HT – 3 000,00 € TTC**
 - **Subvention DETR demandée : 1 500,00 €**
 - Solde à la charge de la commune par autofinancement : **1 000,00 € HT + 500,00 € TVA soit 1 500,00 € TTC.**
 - De prévoir la réalisation des travaux sur l'année 2021
 - De s'engager à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué,
 - De ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
 - Autorise le maire à signer tous les documents pour réaliser cette opération.

Mise en place de la solution COMEDEC

Le projet COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) est un projet initié dans le cadre de la sécurisation des titres. Il s'agit d'une plateforme internet de dématérialisation des demandes et transferts des actes d'états civils. Sa mise en place doit permettre la fin aux nombreuses tentatives de fraudes d'actes d'état civil dont fait l'objet la mairie depuis quelques mois (environ 1 par semaine). Il est mis en œuvre conjointement par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et le Ministère de la Justice.

Le dispositif **permet l'échange dématérialisé de données d'état civil** entre :

- Les destinataires des données d'état civil (administrations et notaires)
- Les dépositaires de ces données (mairies et service central de l'état civil de Nantes).

Ces échanges concernent aujourd'hui les actes de naissance, mariage et décès suite à une demande de passeport ou provenant d'un office notarial.

La plateforme est mise à disposition gratuitement pour les mairies.

Monsieur le maire précise que les services administratifs, financiers et ressources humaines sont désormais digitalisés. Le système d'information est devenu essentiel pour le bon fonctionnement du secrétariat de mairie. A ce titre, le matériel et les logiciels installés déjà sécurisés, vont l'être davantage afin de se parer au mieux contre les cyberattaques.

Délibération relative à la demande d'un administré pour louer un stationnement de véhicule à la mairie.

Un habitant de la commune a demandé de pouvoir stationner son véhicule dans la cour arrière de la mairie la nuit.

Monsieur le maire expose cette demande aux membres du conseil municipal. Cette place serait louée et ne concernerait uniquement que le stationnement la nuit. Cette demande de la part de l'administré fait suite après que ses 2 voitures aient été vandalisés sur la place du Prieuré. Par ailleurs,

Les conseillers municipaux expriment plusieurs raisons pour ne pas répondre favorablement à cette demande.

- En effet, les difficultés de stationnement sont propres à plusieurs habitants de la commune et le Conseil Municipal estime que répondre favorablement à cette demande pourrait être considéré comme du favoritisme. La commune devrait par conséquent pouvoir proposer autant de places de stationnement que de besoins. Or cette éventualité est impossible au vu de la configuration de la surface de cet espace.
- Par ailleurs, un portail va prochainement être posé, entraînant une gestion supplémentaire de badges d'accès
- Cet espace est dédié aux besoins de la commune et de son foyer rural la place, doit donc pouvoir être rendue accessible aux besoins de la commune.

Un conseiller municipal pense au contraire qu'il est envisageable de rendre ce service à l'administré.

Le débat prenant fin après que chaque conseiller se soit exprimé, monsieur le maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, REFUSE à 8 voix contre et 2 voix pour de créer et réserver cette place de stationnement à l'administré qui en a fait la demande.

La délibération est donc rejetée.

SIAR : Travaux prévus à l'école maternelle de Gouzangrez

Monsieur le maire informe le conseil municipal que deux demandes de subventions avaient été faites pour des travaux portant sur le changement de la verrière du toit situé au centre de l'école comprenant des aménagements divers.

Le montant des travaux s'élève à 25 000 € HT. Les subventions demandées au titre de la DETR 2021 et du fonds scolaire auprès du conseil départemental correspondent à un taux de 80 % du total des travaux si celles-ci sont accordées.

Monsieur le maire précise que le SIAR pourra prendre à sa charge la quote-part en auto-financement qui lui revient. Les mairies ne seront pas mises à contribution.

Questionnaire du Parc Naturel Régional du Vexin français sur le tiers-lieu

Le Parc naturel régional du Vexin français lance une étude afin d'analyser l'opportunité de créer des Tiers-lieux sur le territoire.

Ces lieux " hybrides " permettent de donner une nouvelle vitalité économique et sociale au territoire en proposant des fonctionnalités et des services nouveaux aux professionnels ainsi qu'au grand public.

- Pour les professionnels (salariés, indépendants, chefs d'entreprises, artisans...), des espaces de travail partagés (co-working, ateliers) et une animation favorisent les échanges, l'innovation tout en limitant les mobilités domicile-travail.
- Pour les habitants, les particuliers, des ateliers, des évènements culturels, une boutique, des espaces de convivialité...permettent de développer des activités partagées, de tisser un nouveau lien social, tout en répondant à la demande de services de proximité.
- Pour les associations, ces tiers-lieux permettent de concrétiser certains de leurs projets plus facilement.

La même demande a été envoyée aux mairies à laquelle monsieur le maire indique avoir répondu.

Pylône de diffusion réseau 4G (TDF-Orange)

La société TDF a trouvé un accord pour la pose d'un émetteur téléphonique permettant de diffuser du réseau 4G sur la commune. Cette antenne serait installée au droit d'une parcelle appartenant une propriétaire privée. L'étude de faisabilité est en cours.

Monsieur le maire précise qu'une réunion publique (sans doute en visioconférence) sera organisée avant que le conseil municipal délibère sur le projet.

Informations diverses

La CCVC va mettre à disposition des administrés un accès à la plateforme internet GNAU pour déposer toutes les demandes d'urbanisation. La version papier sera toujours possible.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est close à 22 heures 40.

Fait à MOUSSY, le 11 février 2021

Signé le maire.